

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marielou St-Jean

<https://www.cadre21.org/membres/355c4ce96d23ac6055047ce1>

Date d'obtention : 2023-01-30 20:28:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
2. Évaluer l'incident
3. Vérifier l'information
 - Si nous croyons que la personne a de la pornographie juvénile sur elle, confisquer le cellulaire et le mettre dans la trousse Sexto. Appeler le service de police.
4. Parler au jeune instigateur (voir si c'est un acte impulsif ou malveillant)
5. Suivre les étapes selon le profil de l'acte (impulsif ou malveillant)
6. S'il n'y a pas de pornographie juvénile, se référer aux procédures de l'établissement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Ne jamais regarder le contenu des jeunes car c'est un acte criminel
- Traiter la demande si la situation se produit à l'école ou impacte la vie scolaire
- Référer au service de police si la situation se produit à l'extérieur de l'école et s'assurer que le jeune fonctionne bien à l'école
- Si l'intention est malveillante, appeler le service de police et confisquer le cellulaire
- Si la personne ne collabore pas, appeler le service de police quand même pour la suite de l'intervention
- L'importance de respecter la confidentialité et référer à la direction si un journaliste se présente pour éviter de divulguer de la fausse information
- L'importance de rassurer la victime et l'auteur du signalement
- Que l'intention est d'acte criminelle ou impulsive, il est important d'aviser le service de police pour la continuité d'intervention
- S'assurer que la D.P.J est contacté ainsi que les parents

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Parler à l'auteur de signalement et à la victime
- Parler au jeune investigateur



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf